

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

## SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 084-218400570-20231002-DEL\_23\_09\_02-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal ..... 11
- En exercice ..... 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 9

### OBJET DE LA DELIBERATION n° 23-09-02

### DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET ANNEXE « LE BISTROT DE JOUCAS »

L'an deux mille vingt-trois et le deux du mois d'octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 30.09.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, en mairie de JOUCAS, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

**Etaient présents :** M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Alessandro POZZO, M. Laurent QUEYTAN.

**Absents :** M. Thibaud RICHARD – Excusé.

**Mme Muriel PONTET** a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante ce qui suit :

Les travaux de réfection de la toiture du « Bistrot de Joucas » ont été réalisés fin 2022 pour un montant de 20.568,70 € HT. Le budget annexe « Le Bistrot de JOUCAS », relevant de l'instruction M4 relative aux services publics industriels et commerciaux, et assujetti à la TVA est soumis aux amortissements sur les opérations d'investissement notamment.

Monsieur le Maire propose donc d'amortir les travaux précités sur 15 ans au même titre que les travaux d'aménagement du Bistrot. A ce titre, le budget annexe précité doit faire l'objet des décisions modificatives qui sont les suivantes sur l'exercice 2023 :

### VIREMENT DE CREDITS – section EXPLOITATION

#### CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	E	042	6811	Dotations amortissements immobiliers	1.371,25 €
<b>Total</b>					<b>1.371,25 €</b>

#### CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	E	011	61521	Entretien et réparation bâtiments	- 500,00 €
D	E	012	6215	Personnel affecté par CL de rattachements	- 871,25 €
<b>Total</b>					<b>- 1.371,25 €</b>

### VOTE CREDITS SUPPLEMENTAIRES – section INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

Sens	Section	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	I	21	2135	Installations générales, agencements	1.371,25 €
<b>Total</b>					<b>1.371,25 €</b>

## RECETTES

Sens	Section	Chap.	Art.	Nature	Montant
R	I	040	28135	Amortissement des immobilisations	1.371,25 €
<b>Total</b>					<b>1.371,25 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Et après avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **DECIDE** que les travaux de réfection de la toiture du Bistrot de Joucas seront amortis sur une période de 15 ans ;
- **APPROUVE** les décisions modificatives du budget annexe « Le Bistrot de Joucas » précitées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
**Lucien AUBERT**



La secrétaire de séance,  
**Muriel PONTET**